



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 15075

Texte de la question

M Hubert Falco appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur le devenir des incitations fiscales relatives a l'investissement immobilier et des reductions d'impot pour les depenses de grosses reparations. Ces dispositions expiront au 31 decembre 1989. Or, il faut craindre que la suppression de ce type d'encouragement entrainera un ralentissement accru de l'activite du batiment, veritable colonne vertebrale de l'economie du departement du Var. Au moment meme ou la modification de la legislation relative aux rapports locatifs risque de freiner l'investissement locatif, il lui demande de bien vouloir pereniser en l'ameliorant, ou remplacer le dispositif existant, de maniere a ne pas totalement decourager l'investissement locatif, ce qui ne manquerait pas d'avoir des consequences particulierement nefastes sur un secteur d'activite qui amorcail son redressement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engage une reflexion sur l'ensemble des aides budgetaires et fiscales au logement. Les propositions de reforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15075

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2866